



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 6 Juillet 2026

DCA-20260706-01

L'an deux mille vingt-six, le lundi 6 juillet à 14 h 00, le conseil d'administration dûment convoqué s'est réuni dans les locaux du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes, sous la présidence de Madame Jeanne COUTIERE, Maire de Maillères.

Etaient présents :

Représentants des communes affiliées :

Jeanne COUTIERE, Maire de Maillères, Présidente
Pierre LASTERRA, Maire de Escource, 4^{ème} Vice-président
Patricia CASSAGNE, Maire de Lüe, 3^{ème} Vice-présidente
Joël BONNET, Maire de Saint-Pierre-du-Mont, 2^{ème} Vice-président
Jean-Jacques LEBLOND, Maire de Uza
Gilles COUTURE, Maire de Geaune
Jean-Marc LARRE, Maire de BIAUDOS, 1^{er} Vice-président
Marie-Claire DUPRAT, Adjointe au Maire de Saint-Sever
Fabienne LABY-FAUTHOUX, Maire de Poyanne

Représentants des établissements publics affiliés :

Christian LAJUS , Conseiller Communautaire délégué à la Communauté de Commune Maremne Adour Côte Sud
Florence BERGEZ, Présidente de la Communauté de Communes Coteaux et Vallée des Luys

Collège des collectivités non affiliées adhérant au socle commun :

Corinne CAPDEVILLE , Conseillère municipale, Ville de Mont de Marsan

Etaient absents excusés :

Représentants des communes affiliées :

Bérengère SABOURAULT, Maire de Narrosse,
Stéphanie CHESSOUX, Maire de Labenne,
Catherine RABA, Maire de Saint-Paul-les-Dax

Collège des collectivités non affiliées adhérant au socle commun :

Alain BACHÉ, Vice-Président du CCAS Mont de Marsan
Marylène HENAUULT, Administratrice CCAS Dax
Julien PARIS, Conseiller départemental



Etaient absents suppléés :

Représentants des communes affiliées :

Cédric LARRIEU, Conseiller municipal de Capbreton, représenté par Jean-Pierre BRETHOUS

Membres ayant donné pouvoir :

Représentants des communes affiliées :

Louis GALDOS, Maire de Capbreton, donne pouvoir à Jeanne COUTIERE
Marie-Françoise NADAU, Maire de Parentis-en-Born, donne pouvoir à Patricia CASSAGNE
Frédéric POMAREZ, Maire de Mimizan, donne pouvoir à Pierre LASTERRA
Anne-Marie LAILHEUGUE, Maire de Maylis, donne pouvoir à Jean-Jacques LEBLOND
Serge SORE, Maire de Luxey, donne pouvoir à Jean-Marc LARRE
Jérémy MARTI, Maire de Aire-sur-l'Adour, donne pouvoir à Gilles COUTURE

Représentants des établissements publics affiliés :

Véronique LANUQUE, Vice-Présidente de la Communauté de Communes Terres de Chalosse, donne pouvoir à Fabienne LABY-FAUTHOUX

Collège des collectivités non affiliées adhérant au socle commun :

Julien DUBOIS, Maire de Dax, donne pouvoir à Joël BONNET.
Henri BEDAT, Conseiller départemental, donne pouvoir à Christian LAJUS

Assistait également à la réunion :

Yvan SAVARY, Directeur Général des Services,
Raphaël BRETON, Directeur Général Adjoint,

La séance est ouverte à 14 h 00.

Monsieur Joël BONNET a été désigné secrétaire de séance,

Le procès-verbal de la séance en date du 07 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

DCA-20260706-01

Objet : Election de la présidente.

Nomenclature Actes :
5.1.9 - AUTRES

Note de synthèse et délibération :

Madame la Présidente rappelle que le renouvellement des membres du conseil d'administration du centre de gestion doit intervenir dans les quatre mois qui suivent le renouvellement des conseils municipaux. Les dernières élections municipales se sont tenues les 15 et 22 mars 2026.



Après avoir rappelé les résultats des élections des membres du conseil d'administration, Madame la Présidente propose aux membres d'élire le/la Président(e) du centre de gestion.

Le doyen d'âge, Monsieur Jean-Jacques LEBLOND, est appelé à la présidence de la séance.

Monsieur Jean-Jacques LEBLOND rappelle que les conditions de déroulement de cette élection est fait :

- Conformément à l'article 21 du décret n°85-643 du 26 juin 1985 précisant que le président est élu parmi les membres titulaires du conseil d'administration représentant les collectivités et les établissements publics affiliés au Centre de gestion;

Le vote est effectué à bulletins secrets, au scrutin majoritaire à deux tours.

Monsieur Jean-Jacques LEBLOND (le président de la séance) fait appel à candidature au poste de président du Centre de gestion.

Madame Jeanne COUTIERE, Maire de Maillères, fait acte de candidature.

Le président de séance fait procéder au vote à bulletin secret et désigne : Madame Forence BERGEZ et Monsieur Pierre LASTERRA en qualité d'assesseurs pour le dépouillement.

Après dépouillement, les résultats obtenus sont les suivants :

- Madame Jeanne COUTIERE obtient : 19 voix
- Bulletins blancs : 03 voix

**Après exposé du Président de la séance,
Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil d'Administration,
Après vote à bulletin secret,
Par 19 votes pour et par 3 votes en blanc,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale et notamment son article 21 ;

Considérant que Mme Jeanne COUTIERE a obtenu la majorité des voix exprimées au 1^{er} tour par 19 voix pour et par 3 voix en blanc (majorité absolue au 1^{er} tour, majorité relative au 2nd tour, 3^{ème} tour si égalité).

Elit Madame Jeanne COUTIERE, en tant que Présidente du Centre de gestion des Landes.

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de PAU compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.



Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'Administration.

Fait à Mont de Marsan, le 6 juillet 2026

Jeanne Coutière
Présidente du Centre de Gestion
De la Fonction Publique Territoriale des Landes

